

Séance du 10 octobre 2022 à 20.00 h.
à l'Hôtel-de-Ville de Baulmes

Monsieur le Président informe que la remise du sceau a eu lieu le 25 août 2022 et remercie les personnes présentes pour leur accueil et leur gentillesse. Puis, il informe du décès de Monsieur Romain Schmid mi-septembre et demande de faire 1 minute de silence en son honneur. Finalement, il rappelle les règles élémentaires de bienséance à savoir :

- travailler dans le respect et la cordialité
- demander la parole et attendre qu'elle soit donnée par le Président
- garder le tutoiement pour l'après-séance.

Sous la Présidence de Monsieur Eric Clot, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2022.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis n° 10/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 et vote.
7. Divers et propositions individuelles.
8. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 33 conseillères et conseillers sont présents et 11 absents. Les absents sont : Raphaël Buache, Carmen Conod, Jimmy Cuérel, Steve Deriaz, Domenico Giannini, François Hutter, Andréa Mettraux, Louis Molnar, Grégory Perusset, Marie Poncet Schmid et Ariane Vittet.

Le Président informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2022.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

4. Communications du Bureau.

Monsieur Eric Clot rappelle que suite à la démission de Madame Nadine Perusset de sa fonction de Municipale, il était nécessaire d'élire quelqu'un pour compléter la Municipalité. Monsieur Thierry Lacroix a été élu Municipal et son assermentation a eu lieu le 29.09.2022 dans le cadre restreint du Bureau, du Syndic et d'un Municipal.

5. Communications de la Municipalité.

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic.

Il commence par informer que Monsieur Thierry Lacroix a repris le dicastère de Madame Nadine Perusset à savoir les routes, la step, les eaux claires et les eaux usées et en plus il a repris les chemins AF dont s'occupait Madame Liehti.

Il précise que les déchets spéciaux ne seront plus récoltés à la déchetterie. Il s'agit des ampoules, des piles, des médicaments, des néons et de la peinture. Ceux-ci devront être ramenés dans les magasins ou pharmacies. La raison est que pour ces déchets des aménagements à la déchetterie étaient nécessaires et en plus un consultant externe devait être engagé pour un 2ème contrôle.

Pour les économies d'énergie, un tout ménage sera envoyé. En tant que Commune, la Municipalité a pris les mesures suivantes :

- Les locaux utilisés au quotidien seront chauffés à maximum 20 degrés.
- Les locaux utilisés de manière occasionnelle y compris la salle de gymnastique seront chauffés à 18 degrés.
- Les locaux non utilisés seront maintenus hors gel.
- L'éclairage à l'extérieur de l'église va être supprimé.
- Une proposition sera faite au conseil communal par le biais d'un préavis pour remplacer les têtes actuelles de l'éclairage public par des lampes LED.
- Des réducteurs de débit seront installés sur l'ensemble des robinets qui se trouvent dans les bâtiments communaux.

De plus, la Municipalité est en train de travailler sur le plan de continuité en cas de délestage.

Finalement, concernant la rue du Clos, les travaux avancent selon le planning. Monsieur le Syndic se réfère au courriel envoyé par Monsieur Gilles Deriaz qu'ils ont pris comme une question. Il répond donc que dans la situation des travaux de la rue du Clos, la circulation routière relève de la compétence de la Municipalité. Ils ont donc décidé de mettre en sens unique la circulation afin d'assurer la sécurité du chantier et des usagers.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic.

5. Liste des prochains préavis.

La parole est donnée à Monsieur le Syndic. Ce dernier informe des prochains préavis à savoir :

- Préavis concernant la modification de remplacement des têtes d'éclairage public par des ampoules LED.

Monsieur le Président demande si l'assemblée veut élire la commission ou si elle préfère que le Bureau le fasse.

Le Bureau élira la commission.

6. Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis n° 10/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 et vote.

Monsieur Daniel Margairaz, Président de la Commission des Finances, donne lecture de son rapport.

Monsieur le Président ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Le taux de l'impôt communal pour l'année 2023 est porté à 76.5 % de l'impôt cantonal de base.
- Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.

Le rapport est accepté à une large majorité (1 abstention et 1 avis contraire).

Une discussion est ouverte sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

7. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Gilles Deriaz prend la parole pour exprimer son mécontentement. En effet, quand les travaux de la rue du Clos ont commencé, il a été surpris de voir qu'une déviation par la route En Contornet a été mise en place. Cette déviation va selon lui clairement à l'encontre de la volonté du Conseil Communal et de l'amendement voté. Il estime que des explications auraient dû parvenir aux conseillers bien plus vite et que la Municipalité aurait au moins pu répondre au mail qu'il leur a envoyé. Monsieur Deriaz trouve que cette absence d'explications est un manque de considération et de respect pour

l'institution qu'est le Conseil Communal et pour les citoyens qui le composent.

Monsieur Gérald Hürni appuie les propos de Monsieur Gilles Deriaz. Bien qu'étant peut-être le moins concerné dans cette affaire, il trouve regrettable qu'une décision prise au Conseil ne soit pas respectée. En effet, Monsieur le Syndic a expliqué en début de séance que c'était de compétence de la Municipalité. Si toutes les décisions sont de compétence Municipale, alors il ne comprend pas l'utilité de voter des préavis qui ne sont pas suivis tels que décidé. Ceci le dérange d'autant plus qu'un chemin a été élargi en-dessous des villas et que quand Gilles Deriaz a posé la question à Monsieur Olivier Mettraux de savoir pourquoi on devait élargir ce chemin, ce dernier lui a répondu que c'était pour laisser passer les camions alors qu'en fait le coup était déjà joué d'avance. Donc Monsieur Hürni se sent bafoué.

Monsieur Claude Deriaz informe qu'il a été très surpris, comme un certain nombre de citoyens, de la décision de ne plus accepter les déchets spéciaux à la déchetterie. Il lui semble qu'avec peu de frais il y aurait moyen de faire quelque chose. Sachant qu'en plus les employés ont fait des cours, Monsieur Claude Deriaz demande à la Municipalité de reconsidérer leur décision. Si ça ne devait pas être le cas, il déposerait alors une motion au Conseil Communal. Il ne trouve pas normal car il pense que ce sont des déchets qui vont finir soit à la poubelle, soit dans la nature.

Monsieur Patrick Tharin prend la parole pour dire qu'il peut comprendre au moment où les travaux de la rue du Clos ont débuté, qu'il y a un principe de réalité qui mène à certaines prises de décisions. Cependant, le sujet aurait pu être abordé en amont, soit lors du Conseil, soit lors de la rencontre avec la Commission qui a étudié le préavis. Il trouve peu respectueux de l'apprendre de cette façon.

Et concernant les déchets, il est vraiment surpris. Il s'est renseigné auprès de Communes de plus ou moins le même niveau de population. Il rappelle que la déchetterie est un service à la population et que s'il s'avère que les comptes ne sont pas corrects alors il faut chercher ensemble des solutions. Il comprend qu'il y a peut-être des nouvelles règles mais dans ce cas il faudrait les communiquer pour une meilleure compréhension. Même remarque pour d'éventuels coûts, il faut en parler et chercher ensemble des solutions moins simplistes. Il rejoint l'avis de Monsieur Claude Deriaz sur le fait que ces déchets vont être retrouvés dans la nature ou dans les poubelles. Il rappelle aussi que les cartouches d'encre sont également concernées.

Monsieur le Syndic répond pour les déchets qu'il n'est pas compliqué de ramener ces petits déchets dans les magasins lorsque l'on va faire ses courses. Les cartouches d'encre peuvent par exemple être renvoyées dans le carton de la nouvelle cartouche achetée. En résumé, Monsieur le Syndic répond que si les Conseillers veulent qu'il y ait un débat, ce n'est pas une motion qu'il faut déposer mais un postulat.

Et pour revenir sur la rue du Clos, au moment où ils ont déposé le préavis, la circulation était prévue avec des feux. Mais la sécurité des employés sur le chantier ainsi que des riverains qui doivent sortir de chez eux, etc... n'était pas prise en compte. Avec la circulation en sens unique, ils savent que les véhicules arrivent dans un sens et c'est donc moins dangereux. Monsieur le

Syndic propose aux conseillers d'aller voir sur le site du Canton de Vaud où ils expliquent bien que le Conseil Communal adopte le budget et contrôle la gestion, ne fait pas de la cogestion. Le Conseil Communal ne peut pas imposer des éléments à la Municipalité qui ne relèvent pas de ses compétences. La Municipalité a donc pris ce qui a été voté par le Conseil Communal comme un souhait mais après discussions avec les différents services et ouvriers, la meilleure solution était de faire cette déviation. Il estime que cette discussion ne pouvait pas avoir lieu avant de constater les débuts sur le chantier. Il informe également que s'ils n'ont pas répondu au mail de Monsieur Gilles Deriaz c'est parce que c'est une question qui vient du Conseil Communal, ils estiment donc devoir y répondre lors d'une séance en présence du Conseil Communal.

Monsieur Patrick Tharin répond qu'il ne remet pas en question le principe de sécurité et qu'il n'a aucun intérêt à se mêler de la gestion des dossiers de la Municipalité. Mais ce qu'il remet en question c'est le manque de communication. Sachant qu'il s'agit d'une Commune de 1200 habitants, on se croise dans le village, on peut communiquer, on peut se réunir s'il le faut.

Il revient sur sa réponse pour les cartouches d'encre. En effet, Monsieur Tharin commande par internet et renvoie par carton. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde, notamment les personnes âgées.

Ce que demande Monsieur Tharin, c'est que la communication soit améliorée et plus ouverte. Ceci pourrait permettre des débats plus sereins lors des séances et éviter éventuellement de déposer des postulats. Il termine en disant que le travail de la Municipalité et celui du Conseil Communal est basé sur la confiance et il demande qu'on ne l'oublie pas.

Comme il n'y a pas eu de retour sur l'essai à la Rue du Russelet au niveau de l'éclairage, Monsieur Claude Deriaz demande si celui-ci donne entière satisfaction ?

Madame Anne-Laure Duperrex répond que le système de télégestion a été installé il y a environ 2 mois. Ils ont eu la formation lundi passé pour savoir utiliser ce système. Donc ils sont en train de faire des tests. Elle propose d'aller voir car à partir de 22h la luminosité diminue et augmente à partir de 6h du matin. Plus d'informations seront données une fois les tests terminés.

Madame Isabelle Deriaz informe qu'une dame l'a approchée à la suite du tout-ménage pour la déchetterie. Elle est allée sur le site de la Commune de Baulmes, est passée par le mail disponible sur cette page, et après 3 semaines, n'a toujours pas de réponse ou d'accusé de réception. Elle se demande donc si ça vaut la peine d'envoyer des mails à cette adresse.

Monsieur le Syndic répond qu'en général il y a des réponses. Il va voir ce qui s'est passé.

Madame Céline Buache prend la parole par rapport aux mesures énergétiques mises en place par la Municipalité dans les locaux communaux. Elle précise que réduire la température à 20 degrés dans les locaux utilisés et à 18 degrés dans les salles de gym, c'est simplement la norme.

Madame Brigitte Lattion a lu dans le tout-ménage qu'il y avait un article de loi qui obligeait les Municipalités à faire des changements concernant les

déchets. Elle demande si Madame la Municipale peut donner plus d'informations.

Madame Fabienne Liechti répond que des nouvelles normes ont été établies. Après un audit pour évaluer le dépôt, la seule chose positive qui en résulte c'est qu'il est aéré. Pour le reste, les contenants ne sont pas conformes et les mesures pour le transport ne sont également pas conformes. A cela s'ajoute qu'il faut maintenant un consultant externe qui doit venir régulièrement voir sur place et les employés communaux doivent suivre encore d'autres cours.

Monsieur Pillevuit demande ce que cette normalisation implique pour se remettre aux normes.

Madame Fabienne Liechti répond qu'elle ne va pas aller dans le détail car ce serait trop long mais elle pourrait faire un résumé pour la prochaine séance.

Monsieur Pillevuit remercie Madame Liechti mais dit qu'il pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a du non-sens dans cette histoire. Mais il demande comment est-ce qu'on pourrait faire pour régler ce problème qu'il trouve absurde. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de se serrer les coudes et trouver une meilleure solution sans passer par un postulat.

Madame Liechti répond qu'il y a des alternatives, comme de ramener ces déchets spéciaux dans les magasins. L'autre solution proposée par la STRID, c'est un ramassage itinérant, mais la Municipalité trouve cette solution plus contraignante.

Madame Céline Buache précise qu'elle n'est pas pour un ramassage itinérant.

Madame Patricia Chambettaz informe qu'elle est allée faire des recherches sur internet et il y a des solutions. Certains transporteurs ramassent ces déchets et elle propose donc de voir si Baulmes ne pourrait pas travailler avec ces transporteurs par exemple.

Monsieur Patrick Tharin prend la parole car il a bien compris que notre déchetterie n'était pas dans les normes pour ces déchets spéciaux et se questionne sur l'avenir de la déchetterie. Et il se demande si le consultant extérieur doit faire des contrôles parce que notre déchetterie n'est pas aux normes ou si c'est pour toutes les déchetteries.

Madame Fabienne Liechti répond qu'il est imposé aux déchetteries et on doit le payer. Elle précise qu'il y a peu de déchets spéciaux mais qu'ils coûtent cher à cause des normes, des taxes, du transport, etc....

Monsieur Gérald Hürni revient sur les travaux de la rue du Clos. Il relève que Monsieur le Syndic a parlé de sécurité au travail pour les employés du chantier mais se demande ce qu'on fait pour la sécurité des piétons. Les jours raccourcissent, et sur le dernier bout de la rue du Russelet, quand il revient de la laiterie, il trouve que le manque de luminosité à cet endroit est très dangereux. Il anticipe donc le préavis sur l'éclairage public mais il demande de prendre vraiment au sérieux la sécurité des piétons et notamment à cet endroit.

Madame Anne-Laure Duperrex précise qu'avec le préavis ils vont surtout venir présenter le fait de changer les têtes pour des ampoules LED et mettre le système d'éclairage à jour et aux normes. Le concept qui sera mis en place fera l'objet de discussions au moment opportun.

La parole n'est plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

8. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

Monsieur le Président informe que la prochaine séance aura lieu le mercredi 16.11.2022 à 20h00 à l'Hôtel-de-Ville.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 33 conseillères et conseillers sont présents et 11 absents.

Monsieur le Président lève la séance à 20h50.

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Clot

Myriam Deriaz

Baulmes, le 31 octobre 2022